
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 Octobre 2020**

ORDRE DU JOUR :

- Adoption convention Opération de Revitalisation du Territoire
- Revalorisation de la redevance assainissement au 01012021
- Renouvellement mutuelle communale
- Désignation d'un représentant – Association Escale Fluviale de Bretagne
- Désignation de représentants – commission Locale d'évaluation des charges transférées
- Désignation d'un référent – Destination canal
SYDELA – transfert de la compétence Réseaux et services locaux de communication électroniques
- Projet Restaurant scolaire
- Rapports annuels – SPANC - CCRB
- Gratuité Bibliothèque
- Site internet
Devis remplacement des tôles – Atelier municipal
- Questions diverses

L'an deux mil vingt, le vingt-deux Octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Tiphaine ARBRUN, Maire

Présents : MM ARBRUN Tiphaine Maire, CLOUET Jacky, BRUNET Sophie, MAINGAULT Eric, GASNIER Stéphane, DOUCHIN Aurélien, LETURGEZ Jérôme, BOISSEAU Axelle, DURAND Martial, DOURDAIN Nicolas, JEANNEAU Laurent, MARSAIS Anthony, MONNEREAU Thierry, DIETZI Sandra, TISSOT Delphine, BLAIN Tiphaine, ADAM Béatrice

Absents : TEXIER Christelle (donne procuration à Laurent JEANNEAU), VINCE Laëtitia (donne procuration à Stéphane GASNIER),

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Sophie BRUNET est élue secrétaire de séance

Date de convocation : 13 Octobre 2020

Mme le Maire fait la lecture du texte de l'AMF en l'honneur de l'enseignant Mr PATY Samuel et demande de faire 1 minute de silence à l'assemblée

POINT 1 – ADOPTION DE LA CONVENTION OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Mme le Maire propose de la convention d'adoption D'opération de Revitalisation du Territoire en vue de sa signature avec l'Etat et les partenaires institutionnels.

Mme le Maire informe la venue de Jacqueline GOURAULT (Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales) le vendredi 23 Octobre à Blain pour la signature de la convention ORT.

Mr GASNIER explique le rôle de l'ORT qui est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes. Elle vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire
 Cette convention est signée pour 6 ans.

Concernant la commune de la Chevallerai les projets suivants ont été retenus dans le cadre de l'ORT

- ▶ Sur le volet habitat logement
 L'étude de faisabilité de la zone de la Close
 Etude prospective sur les implantations de commerces en centre bourg
- ▶ Sur le volet équipement et commerce
 Animation et soutien aux communes des centralités.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'adoption D'opération de Revitalisation du Territoire en vue de sa signature avec l'Etat et les partenaires institutionnels.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire

POINT 2 – REVALORISATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT AU 01012021

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la facturation est confiée à la SAUR depuis le 1^{er} janvier 2017 face aux difficultés pour la commune d'établir la facturation sur la base du fichier transmis par la SAUR et que l'on doit remettre au mois de novembre la nouvelle tarification.

Mr DOUCHIN :

Fait remarquer qu'il était dommage que cette question n'ait pas été étudiée lors d'une commission finance avant sa validation au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide

- **FIXE** le montant de la redevance assainissement collectif 2021 comme suit :
 - ▶ Droit fixe 86 €
 - ▶ Part proportionnelle / m3 d'eau consommée : 1,00 € les 120 premiers m3
 1,21 € les suivants
- **DECIDE** que les propriétaires de puits raccordés à l'assainissement collectif seront facturés sur la base de la moyenne des consommations d'eau potable par foyer relevée au titre de l'année considérée soit 25 m3 par personne adulte présente dans le foyer

PRECISE que la présente délibération sera transmise à la SAUR chargée du recouvrement de la redevance pour le compte de la commune depuis 2017.

POINT 3 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MUTUELLE COMMUNALE (AXA)

Mme le Maire propose de renouveler l'adhésion à la mutuelle communale mise en place en 2014.

Mme BRUNET informe qu'il y a 22 adhérents sur la commune de la Chevallerai qui y adhèrent et que cette assurance propose un prix très intéressant avec une bonne couverture sociale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE : l'adoption au renouvellement de l'adhésion au service de la société AXA.

AUTORISE : Mme le Maire à signer le renouvellement pour une durée de 2 ans reconductible.

POINT 4 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION ESCALE FLUVIALE DE BRETAGNE

Mme le Maire explique le rôle de l'association, elle a été créée en octobre 2010 ses objectifs :
 Conseille les collectivités dans leurs aménagements d'accueil (aménagement de services),
 Contribue au schéma régional de développement touristique des voies d'eau
 Participe à l'élaboration d'animation et la réalisation d'actions à destination des collectivités, conseiller et orienter les porteurs de projets, notamment en termes d'animations.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** en qualité de représentant de la commune au sein de l'association :

Mr MAINGAULT Eric

L'adhésion à l'association est reportée au prochain conseil avec plus d'information qu'obtiendra Mr Maingault.
 Auprès de l'association.

POINT 5 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Mme le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il convient de précéder à la désignation de deux représentants de la commune auprès de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui siège au niveau de la communauté de communes du Pays de Blain.

Rôle de la CLECT :

- Etablir un rapport qui évalue pour chaque compétence transférée le coût de la compétence qui ne sera plus supporté par la commune et qui sera désormais pris en charge par la CCRB
- **Composition** : 8 membres soit 2 conseillers municipaux par commune

Le conseil municipal après un vote à main levée qui donne le résultat suivant :

- **DESIGNE** en qualité de représentantes de la commune pour siéger à la CLECT :

Mr Laurent JEANNEAU	par 19 voix pour
Mme Delphine TEXIER	par 19 voix pour

POINT 6 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DESTINATION CANAL

Mme le Maire informe l'Assemblée, qu'il convient de précéder à la désignation d'un référent à l'association DESTINATION CANAL.

Le conseil municipal après un vote à main levée

- **DESIGNE** Eric MAINGAULT en qualité de référent DESTINATION CANAL par 19 voix pour

POINT 7 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16

Vu l'arrêté préfectoral du 08 Avril 2016 approuvant les statuts du SYDELA et notamment l'article 2-2-5

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ

DÉCIDE, de transférer au SYDELA la compétence optionnelle réseaux et services locaux de communications électroniques,

AUTORISE la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaire à l'exercice de la compétence réseaux et services locaux de communications électroniques.

AUTORISE Mme Le Maire à signer le Procès-verbal de mise à disposition des Infrastructures de Communications Electroniques ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

POINT 8 – PROJET RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire présente 2 nouveaux projets avec modification de la gestion :

- ▶ Gestion en liaison chaude
- ▶ Gestion en cuisine sur place

Un conseil municipal exceptionnel est prévu le JEUDI 5 NOVEMBRE pour valider quel projet est retenu pour sa réalisation.

POINT 9 – RAPPORTS ANNUELS – SPANC - CCRB

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2019

Mme le Maire présente à l'Assemblée le rapport d'activités 2019 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif géré à l'échelon intercommunal.

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Destiné à l'information des usagers et à la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, ce document comprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service.

Après avoir entendu Mme le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **PREND acte** du rapport d'activités sur l'assainissement non collectif pour l'exercice 2019

POINT 10 - PROJET DE GRATUITE BIBLIOTHEQUE

Mr Maingault informe de la rencontre avec la BDLA et l'association des bénévoles qui gère la bibliothèque au sujet de la gratuité de celle-ci, et propose que la commune offre ce service gratuit aux administrés.

(Subvention de 600 €) voir indice par habitant de 1.20 € à réévaluer.

La date de mise en place de la gratuité à la bibliothèque sera fixée en concertation avec l'association des bénévoles.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **VALIDE** la gratuité à l'accès de la bibliothèque « Colette » de la Chevallerais.

Après présentation du projet de vente de livres déclassés issus de la bibliothèque municipale au profit de l'AFM Téléthon,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le projet et la vente des livres déclassés

POINT 11 - REFONTE DU SITE INTERNET

- Mr MARSAIS présente deux devis concernant la refonte du site internet et informe l'assemblée qu'un COPIL va être mis en place pour la participation avec la société qui sera sélectionné pour la refonte du site

Société BLANCHARD pour un montant 4 200.00 €

Société ODIWI pour un montant de 4 500.00 €

La commission communication s'est positionné sur le devis de la Société BLANCHARD

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le devis portant sur la refonte du site internet d'un montant de **4200.00 € HT** présenté par la Société BLANCHARD

- **AUTORISE** Mme le Maire à le signer

POINT 12 - DEVIS REMPLACEMENT DES TÔLES AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Mr CLOUET en charge du dossier présente le devis sélectionné par la commission travaux.

- ▶ Société FRABOUL pour un montant de 3485.42 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le devis portant sur le remplacement des tôles aux ateliers municipaux d'un montant de **3485.42 HT** proposé par la société FRABOUL
- **AUTORISE** Mme le Maire à le signer

POINT 13 – INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

Zone du Bourg Besnier : travail sur les zones d'activité en fonction de la typologie des sols.

Signature de la convention ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) pour la redynamisation des centres-villes, centre-bourgs. Vendredi 23 Octobre en présence de la ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline GOURAULT.

La délégation de service public du centre aquatique de Blain arrive à échéance en 2021. Une réflexion est en cours sur le mode de gestion le plus approprié.

Un projet est en cours pour la mise à disposition de vélos assistance électrique aux habitants.

Les contrats Enfance-Jeunesse, arrivant à échéance, ils sont remplacés par la Convention en Territoriale Globale. Un travail de création de projet territorial est nécessaire au préalable incluant la CCRB mais aussi les communes.

PROCHAIN CONSEIL

- Jeudi 5 Novembre 2020 19 h 30
- Jeudi 17 Décembre 2020 19 h 30

Le Conseil Municipal est clos à 22 H 15